

Département des
HAUTES-ALPES
Arrondissement
de BRIANÇON

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE

DÉCISION DU MAIRE
N° 2026-026

Objet : Portant révision générale des tarifs des services publics communaux

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

VU la délibération n°2026-023 du conseil municipal en date du 14 avril 2026 donnant délégation à M. le Maire notamment son article 2 autorisant le Maire à fixer, dans la limite de 1 000 €, les tarifs des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Maire, par délégation de l'organe délibérant, de réviser les tarifs des prestations et services communaux pour les adapter à l'évolution de leurs coûts d'exploitation ;

DÉCIDE

Article 1 : Approbation de la grille tarifaire

À compter du **1er septembre 2026**, les tarifs de l'ensemble des services publics communaux sont fixés conformément au tableau annexé à la présente décision.

Article 2 : Caducité des tarifs antérieurs

Toutes les dispositions de la délibération n°2025-077 du 29 juillet 2025 ainsi que des tarifs antérieurs portant sur les mêmes prestations, cessent de s'appliquer à compter de la date d'entrée en vigueur mentionnée à l'article 1.

Article 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire et il en sera rendu compte au conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à Villard St Pancrace, le 28 août 2026

Le Maire,


Sébastien FINE



TARIFS DES SERVICES
Annexés à la décision du maire du 28 août 2026
Applicables au 1^{er} septembre 2026

	Tarif normal	tarif de nuit dimanche Et jours fériés
HEURE D'OUVRIER	35 €	70 €
TRACTO-PELLE avec chauffeur	100 €	130 €
CAMION avec chauffeur	80 €	105 €
UNIMOG avec chauffeur	100 €	130 €
EMPLACEMENT TAXI		120 €
PHOTOCOPIES :		
- Format A4		0.15 €
- Format A3 et recto verso A4		0.30 €
- Recto verso A3		0.60 €
- Format A4 couleur		0.40 €
- Format A3 couleur		0.80 €
- Télécopie		1.50 €
CIRQUES		50 €/j
CAPTAGE SOURCE		30 €
REDEVANCE ANNUELLE OCCUPATION DU		5 €/m2
DOMAINE PUBLIC (escalier, terrasse, ...) avec un minimum de 30 €		

AR Prefecture

005-210501839-20260828-DM2026_026-AR
Reçu le 28/08/2026

VILLARD ST PANCRACE



DROITS DE VOIRIE :

- Fermeture d'une voie de circulation pour bâtir ou pour travaux (communaux ou non) sans autorisation (par infraction et jusqu'à obtention de l'autorisation) **300 €/j**

- Occupation temporaire du domaine public : Echafaudage, engins statiques, dépôts (sable, bois,...)

- Du 1er au 14ème jour inclus **gratuit**
- A partir du 15ème jour **1 €/j/ml ou /m²**
- Participation à la réfection de chaussée par m² **60 €/m²**

PUBLICATION D'ACTES AUX HYPOTHEQUES **30 €**

EMPLACEMENT FORAINS **10 €/j**

Marché et brocante « Emplacement sur domaine public » linéaire. **3 €/mètre**

CIMETIERE :

- Concession trentenaire columbarium **500 €**
- Ouverture et fermeture case **50 €**
- Concession trentenaire **800 €**
- Redevance caveau provisoire **2 €/j**

LES JARDINS PARTAGÉS

- Tarif 60 ans et plus **30 €/an**
- Tarif moins de 60 ans **50 €/an**



LOCATIONS

1/ SALLE SAINT-PAUL

a) Particuliers

	ÉTÉ : du 1/05 au 14/10	HIVER : du 15/10 au 30/04 (n+1)
24H	190 €	230 €
48H	240 €	300 €

*

b) Associations

	½ journée	24 H
Association de la commune	50 €	100 €
Association extérieure à la commune	75 €	150 €

- Associations reconnues d'utilité publique : gratuite après avis de la commission
- Association régulière avec prestation gratuite pour la commune 250 € de novembre à mars (participation aux frais de chauffage)

2/ SALLE CULTURELLE

a) Particuliers

	ÉTÉ : du 1/05 au 14/10	HIVER : du 15/10 au 30/04 (n+1)
24H	150 €	180 €
48H	200 €	250 €

*

b) Associations

- Associations extérieures à la Commune :
 - Demi-journée
 - Forfait mensuel (1 jour/semaine)

50€
100€



3/ SALLE DES ASSOCIATIONS

- Associations extérieures à la commune :
 - Demi-journée ou soirée **30 €**
 - Forfait mensuel (1 soirée/sem) **80 €**

4/ SALLE DES SPORTS

Location uniquement pour les associations **50 €/mois**

5/ CENTRE MONTAGNE

Associations uniquement

Cuisine, hall, grande salle et toilettes

- Associations : 100 €
- Associations reconnues d'utilité publique : gratuite après avis de la commission

6/ LOCATION DE MATÉRIEL

Location de tables et bancs sur remorque

<u>Désignation</u>	<u>Tarif</u>
10 tables et 20 bancs (par 48h)	75 €
24h supplémentaire	25 €

AR Prefecture

005-210501839-20260828-DM2026_026-AR
Reçu le 28/08/2026

VILLARD ST PANCRACE



* Dégradations :

Les dégradations dues à une utilisation non conforme du matériel ou de la salle seront notées sur la feuille d'état des lieux et entraîneront l'établissement d'un titre sur votre compte bancaire via le RIB fourni lors de la signature du contrat :

- 50 € par chaise
- 50 € par banc
- 100 € par table
- Autres selon le prix de la facture de réparation
- Forfait 150 € de nettoyage pour ménage non conforme pour la salle Saint-Paul
- Forfait 100 € de nettoyage pour ménage non conforme pour la salle Culturelle
- Forfait 20 € pour les poubelles non vidées
- Forfait de 10 € / clé, en cas de perte de clés